

monogrammes y figurent, à double titre, comme artistes et comme industriels propriétaires des planches.

Quoi qu'il en soit de ces restrictions, que je m'empresse de faire moi-même pour éviter toute interprétation trop absolue de cette nouvelle théorie, il n'en est pas moins certain qu'en thèse générale, on doit chercher dans les lettres dont sont marquées les xylographies françaises du xvi^e siècle, des initiales d'éditeurs, de propriétaires des gravures, plutôt que les marques des artistes qui les auraient exécutées.

Il suffirait, du reste, à l'appui de cette opinion, de signaler les difficultés insurmontables que l'on rencontre dans l'explication de ces chiffres, quand on prend pour guide les vieux errements. Cette fausse méthode a toujours été et sera de plus en plus un obstacle au progrès des recherches iconographiques ; elle a fait naître une foule d'attributions inexactes, et, en ce qui concerne notre ville, elle a doté notre école d'un certain Jean Moni, artiste imaginaire qui n'a jamais existé que dans le cerveau de son inventeur.

C'est à Papillon, écrivain complètement dépourvu de critique, que l'on doit cette belle découverte. Quelques syllâbes tronquées et tracées par le graveur sans aucune intention, ont servi de base à cette imagination de l'auteur du *Traité de la gravure sur bois*. Une des planches des figures du *Nouveau-Testament*, de Roville, imprimé en 1570, représente saint Jude lisant ; l'assemblage fortuit de certaines lettres tracées sur le livre qu'il tient, forment, entre autres, le mot de *Moni*. C'est d'après une telle coïncidence que Papillon s'est formé une opinion au sujet de l'auteur de cette gravure et de celles qui l'ac-